



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Orléans, le 15 avril 2011

INFORMATION PRESSE

Le comité de bassin Loire-Bretagne a organisé le 14 avril 2011 un premier débat préparatoire au prochain programme d'intervention de l'agence de l'eau pour les années 2013 à 2018. Sous la présidence de Serge Lepeltier, ancien ministre, maire de Bourges, le comité a examiné les différents scénarios de recettes et de dépenses envisageables pour ce 10^e programme.

Ce premier débat du comité de bassin constitue une contribution aux discussions à venir pour préparer au niveau national le projet de loi qui encadrera les 10^e programmes des agences de l'eau.

En s'appuyant sur le bilan à mi-parcours du programme actuel, le comité de bassin a examiné la nature et les niveaux des dépenses nécessaires à l'atteinte des objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et du Grenelle de l'environnement. D'autres dépenses sont à prévoir, comme celles liées au programme de solidarité urbain-rural ou à la protection des captages d'eau. L'agence est également sollicitée par les collectivités pour financer des travaux de remise à niveau dans le domaine de l'épuration des eaux usées ou dans celui de l'alimentation en eau potable.

Les différents scénarios montrent que la somme des besoins potentiels et des attentes exprimées dépasse les montants actuellement financés, mais ils permettent de préciser les marges de manœuvre envisageables.

Pour ce qui concerne les redevances, les scénarios étudient, d'une part le renforcement du caractère incitatif de certaines redevances, d'autre part le renforcement de l'équité entre les différents contributeurs.

Les prochaines réunions du comité de bassin à l'automne préciseront les orientations et priorités à retenir.

Programme d'intervention et encadrement législatif

Le programme d'intervention de l'agence de l'eau fixe pour une durée de 6 ans les actions éligibles, les enveloppes financières et les taux des redevances perçues auprès des utilisateurs d'eau pour financer ces actions. De 2007 à 2012, le 9^e programme de l'agence prévoit ainsi 2,2 milliards d'aides aux actions de protection des ressources, de réduction des pollutions et de restauration des milieux aquatiques.

Le programme de l'agence de l'eau est encadré par la loi : aujourd'hui c'est la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 qui fixe les taux-plafonds des redevances, les plafonds de recettes et les grands objectifs des programmes des six agences de l'eau françaises. Une nouvelle loi est en préparation qui définira l'encadrement des 10^e programmes.

Contact presse : Paule OPERIOL, paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28% du territoire national métropolitain. Il intéresse 10 régions, 36 départements en tout ou partie, plus de 7 368 communes et 12 millions d'habitants.

Présidé par Serge Lepeltier, ancien ministre, maire de Bourges, le comité de bassin compte 190 membres représentant toutes les catégories d'utilisateurs d'eau du bassin, élus, acteurs économiques et associatifs, services de l'Etat. *Pour en savoir plus, [www.eau-loire-bretagne.fr/comite de bassin](http://www.eau-loire-bretagne.fr/comite_de_bassin)*